

Dossier Amiante

Stage CHSCT FSU 12/02/2015

Rappel de quelques textes:

Interdiction de l'amiante:

Décret n° 96-1133 du 24/12/1996

Suivi médical post-professionnel des agents de l'État exposés à l'amiante

Décret n° 2009-1547 du 11/12/2009

Risques d'exposition à l'amiante

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012

modifié par le décret n° 2013-594 du 5 juillet 2013

Instauration du

Dossier **T**echnique **A**miante

Dossier Technique Amiante

Rôles:

Le dossier technique amiante comporte la localisation précise des matériaux et produits qui pourront donner lieu à une signalisation spécifique ainsi que les consignes générales de sécurité à l'égard de ces matériaux et produits.

Fonctionnement:

Le chef d'établissement ou directeur d'école est tenu de demander à la collectivité territoriale propriétaire des bâtiments, le dossier technique « amiante » (DTA). Dossier réalisé par organisme de contrôle agréé conformément à la réglementation.

Mise à jour :

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans.

Stage CHSCT FSU 12/02/2015

Reconnaissance d'exposition

Il s'agit de la plus grande difficulté.

Dans le courrier n° 2008-0024 du 11 février 2008, le Ministre de l'Éducation de l'époque demande aux recteurs de procéder à un Recensement amiante - Information et suivi médical des agents susceptibles d'avoir été exposés aux fibres d'amiante.

Rectorat de Bordeaux : C'est le Docteur DELMAS qui a en charge de dossier

Afin de mettre en œuvre le suivi médical des personnels ayant pu être exposés à l'amiante durant leur vie professionnelle, il est nécessaire de les recenser. Ce recensement repose sur un questionnaire d'auto-évaluation renseigné par les personnels qui, en fonction de leur profession ou en raison de leurs lieux d'exercice, estiment avoir pu être exposés aux poussières d'amiante. Cette procédure de recensement concerne :

- les personnes nées en 1949 et avant pour le second degré,
- les personnes nées en 1954 et avant pour le premier degré.

Le retour des questionnaires renseignés par était fixé au 18 AVRIL 2008.

Stage CHSCT FSU 12/02/2015

Le seul cas d'exposition reconnu à Bordeaux

Il s'agit d'un collègue du lycée de Borda à Dax (40).

Le collègue a participé au recensement de 2008.

L'organisme privé en charge d'analyser les auto-questionnaires n'a pas jugé bon de classer le collègue comme étant personnel ayant été exposé au risque amiante, donc *pas de suivi médical*.

Au moment de son départ en retraite n'ayant aucune reconnaissance de l'employeur, il se tourne vers son médecin généraliste afin de faire effectuer les examens de recherche de l'exposition à l'amiante:

un *scanner position ventrale*.

Le diagnostic tombe présence de fibre d'amiante.

Il se lance dans un long parcours de *reconnaissance de maladie professionnelle*. Ce qu'il obtient en 2014.

Stage CHSCT FSU 12/02/2015

Amiante au lycée de Borda - Dax

Nouvelle difficulté: élargir la prise en compte de l'exposition à l'ensemble des personnels ayant travaillé dans les mêmes locaux que le collègue.

C'est le travail en CHSCTA qui a permis cela.

Une Commission Hygiène et sécurité extraordinaire a été organisée avec la présence du médecin de prévention du secteur afin de faire une information sur le risque amiante.

Les suivis médicaux doivent être demandés individuellement.

Les personnels doivent bénéficier d'une *fiche individuelle d'exposition aux risques amiante* afin de leur faire valoir des droits en cas de déclenchement d'une des maladies liées à l'exposition à l'amiante.

Stage CHSCT FSU 12/02/2015